

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00747

Numéro SIREN : 827 535 972

Nom ou dénomination : 2M FRUITS

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2022 sous le numéro de dépôt 941

2M FRUITS

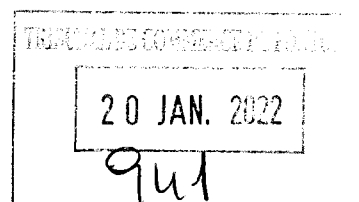
Société par Actions Simplifiée

Au capital de EUR 1.000

Siège social :

2, rue de la République

95200 SARCELLES



COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

*certific conforme à
l'original légéant*

2M FRUITS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de EUR 1.000

Siège social :

2, rue de la République

95200 SARCELLES

<p><i>BILAN</i> <i>EXERCICE CLOS LE 31/12/2018</i></p>
--

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise 2 M FRUITS		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise 2 RUE DE LA REPUBLIQUE 95200 SARCELLES			
SIREN 8 2 7 5 3 5 9 7 2			
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 1	
		Exercice N clos le 3 1 2 2 2 0 1 8	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2
		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012
	Fonds commercial *		
	Autres *	014	016
	Immobilisations corporelles *	028	030
	Immobilisations financières * (1)	040	042
Total I (5)		044	048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052
	Marchandises *	060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066
	Créances	068	070
	Clients et comptes rattachés *	2 728	2 728
	Autres* (3)	072	074
Valeurs mobilières de placement	080	082	
Disponibilités	084	086	
Charges constatées d'avance*	092	094	
Total II		096	098
Total général (I + II)		110	112
PASSIF		Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	100
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	3 295
	Résultat de l'exercice	136	4 627
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	9 022
Provisions pour risques et charges		Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	1 924
	Produits constatés d'avance	174	
Total III		176	1 924
Total général (I + II + III)		180	10 946
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d' un an
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*
		182	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

2M FRUITS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de EUR 1.000

Siège social :

2, rue de la République

95200 SARCELLES

COMPTE DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise ² M FRUITS		Néant <input type="checkbox"/>					
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le			
						3	1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	142 612		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
		Services*		217		218			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée*					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits					230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	142 612		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	119 444		
	Variation de stock (marchandises)*					236	(246)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	7 699		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	164		
	Rémunérations du personnel*					250	8 567		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 541		
	Dotations aux amortissements*					254			
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		262			
Total des charges d'exploitation (II)					264	137 169			
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	5 443		
Produits financiers (III)			280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI)			dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347				300		
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)							306 816		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	4 627		
B — RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	4 627 314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	816		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés			247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D) 249)				251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)			986		ZFU-TE (44 octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)			981		JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)			127		ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990		
	ZFA (44 quatordecies)			345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sextdecies)							992	
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit							346
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)							655
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col.1 Déficit col.2	352 5 443 354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col.1 Déficit col.2	370 5 443 372		

2M FRUITS

*Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social : 2, rue de la République
95200 Sarcelles
827 535 972 R.C.S de Pontoise*

=====

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2019

=====

L'an 2019, le trente juin à dix-sept heures,

Les associés de la société **2M FRUITS**, Société anonyme simplifiée, au capital de 1 000 €, divisé en 1000 actions d'un (1) euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation écrite du président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les associés présents ainsi que par les représentants et les mandataires des associés non présents.

Monsieur TIRECH Mohammed, président associé, préside la séance.

Monsieur le président constate que les associés présents sont en possession de l'intégralité du capital social. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les Statuts de la société,
- Le texte des résolutions,
- Les comptes annuels relatifs à l'exercice social clos le **31 décembre 2018**.

Le Président rappelle les points de l'ordre du jour :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2018** ;
- Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ;
- Approbation desdits comptes et conventions, quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;

Le président prononce l'ouverture des débats. Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur la résolution figurant à l'ordre du jour.

MT

RESOLUTION I

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant concernant l'exercice clos le **31 décembre 2018**, approuve :

- 1 - les comptes se soldant par un bénéfice comptable de **4 627 €** ;
- 2 - les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au gérant quitus plein, entier et définitif pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

RESOLUTION II

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé comme suit :

❖ Résultat de l'exercice 2018 (positif)	:	4 627 €
❖ Reports à nouveaux cumulés au 31/12/2017	:	3 295 €

Total à affecter : =====
7 922 €

Affectation :

❖ Report à Nouveau (débit) pour la totalité, soit	:	7 922 €
---	---	---------

Total affecté : =====
7 922 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION III

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 en prend acte.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures.

M. TIRECH Mohammed

